

POINT DE VUE

Session d'hiver 20 : complément
Conseil des Etats



Table des matières

Date	N°	Objet	Page
7 décembre 2020	20.041	Budget 2021 avec PITF 2022-2024 : A236.0121	3

Impressum

ALLIANCE-ENVIRONNEMENT | UMWELTALLIANZ
Postgasse 15 | case postale 817 | 3000 Bern 8
Téléphone 031 313 34 33 | Fax 031 313 34 35
info@alliance-environnement.ch
www.alliance-environnement.ch
Rédaction: Rahel Loretan, Anne Briol Jung

4

Traitement 7 décembre 2020

20.041

Budget 2021 avec PITF 2022-2024 : A236.0121

Introduction

La technologie environnementale innovante a de l'avenir : elle permet de développer des technologies, des installations, des processus et des produits qui utilisent les ressources de manière efficace. Ce faisant, elle apporte une contribution importante à une économie durable. Avec ce projet, le gouvernement encourage depuis 20 ans le transfert des innovations sur le marché. Cela contribue non seulement à l'environnement, mais aussi à la Suisse en tant que site économique et d'innovation, et aussi au marché du travail.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande de suivre la majorité de la commission concernant la technologie environnementale (A236.0121).

Argumentation

Ces dernières années, de nombreux projets dignes d'être encouragés ont été soumis à la Confédération, bien plus que ce qui peut être soutenu avec les fonds disponibles. Par exemple, il y a actuellement 11 projets sur la liste d'attente, et 90 % du budget pour 2021 est déjà utilisé. Il s'agit de projets tels que le recyclage des piles au lithium pour l'électromobilité, la filtration des poussières fines et des virus dans les systèmes de transport public et les bâtiments, ou le captage du CO₂ des gaz d'échappement des camions.

De tels projets permettent également d'apporter des innovations sur le marché qui présentent un grand intérêt pour nos principaux partenaires commerciaux. Toutefois, le plus grand avantage économique des projets mis en œuvre est leur impact économique, par exemple en réduisant les coûts d'infrastructure, d'exploitation, de santé ou d'environnement.

La promotion des technologies environnementales prévoit une obligation de remboursement pour les projets commerciaux : les projets qui bénéficient d'un niveau de soutien financier plus élevé doivent rembourser depuis 2018 un pourcentage plus élevé de leur chiffre d'affaires.

Contact

WWF, Océane Dayer, oceane.dayer@wwf.ch, 044 297 21 59

ALLIANCE-ENVIRONNEMENT

Portrait

L'Alliance-Environnement a pour membres quatre grandes organisations environnementales de Suisse. L'Alliance-Environnement veut assurer la coordination et l'information relatives aux activités politiques du Palais fédéral et de l'administration.

Alliance-Environnement, Postgasse 15, case postale 817, 3000 Bern 8
T 031 313 34 33, Fax 031 313 34 35, info@alliance-environnement.ch

Membres

Pro Natura

Pro Natura, case postale, 4018 Basel
T 061 317 91 91, F 061 317 92 66
www.pronatura.ch

VCS / ATE

VCS, Aarberggasse 61, case postale 8676, 3001 Bern
T 0848 611 611, F 0848 611 612
www.vcs-ate.ch

WWF

WWF Suisse, Avenue Dickens 6, 1006 Lausanne
T 021 966 73 73, F 021 966 73 74
www.wwf.ch

Greenpeace

Greenpeace Schweiz, case postale, 8031 Zürich
T 044 447 41 41, F 044 447 41 99
www.greenpeace.ch

Partenaires

Fondation suisse de l'énergie

FSE, Sihlquai 67, 8005 Zürich
T 044 275 21 21, F 044 275 21 20
www.energiestiftung.ch

BirdLife Suisse

BirdLife, Wiedingstrasse 78, case postale, 8036 Zürich
T 044 457 70 20, F 044 457 70 30
www.birdlife.ch

Initiative des Alpes

Initiative des Alpes, Hellgasse 23, 6460 Altdorf UR
T 041 870 97 81
www.alpeninitiative.ch

Ecorating

Chaque année, l'Alliance-Environnement évalue dans quelle mesure les parlementaires votent en faveur de l'environnement et calcule la moyenne des différents partis:
www.ecorating.ch